

MAIRIE DE CHATENAY

DELIBERATION N°18/2023 DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 23 novembre 2023 le Conseil Municipal de la Commune de CHATENAY, dûment convoqué le 16 novembre 2023 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian CHEVALLIER.

PRESENTS : Christian CHEVALLIER, Christine EYNARD, Ismaïl ZAÏMIA, Philippe CURIEN, Joaquim PEREIRA, Renan MEDRANO, Stéphane PERRIN

ABSENTS NON EXCUSES : Josette REVOLON, Catherine GAUTHIER, Sébastien TARDY

ABSENT EXCUSE : Hervé EYMOND (donne pouvoir à Joaquim PERREIRA)

SECRETAIRE DE SÉANCE : Ismaïl ZAÏMIA

* * * * *

Objet : Maintien ou non du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-7-2 et L2122-8,

Vu la délibération n°07/2020 du 03 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints,

Vu la délibération n°09/2020 du 09/07/2020, relative aux indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints

Vu la décision du Conseil Municipal de ne pas maintenir Mme REVOLON Josette dans ses fonctions de 3^{ème} Adjointe au Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de ne conserver que deux Adjoints.

Il est proposé de garder les mêmes indemnités

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec **8 voix POUR** :

DECIDE de ne conserver que deux Adjoints

APPROUVE le principe de maintenir les mêmes indemnités de fonction aux deux Adjoints

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Au registre sont les signatures pour copie conforme.

Le Maire, Christian CHEVALLIER

Membres : En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8



Handwritten signature of Christian Chevallier in blue ink, written over the official seal.